

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 janvier 2019 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2019-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2019

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre et des deux séances extraordinaires du 18 décembre 2018

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 20 décembre 2018 au 16 janvier 2019

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 4 décembre 2018 au 8 janvier 2019

3.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – autorisation au secrétaire-trésorier

3.4 Adoption de dépenses pour dons et subventions pour l'année 2019

- 3.5 Pavage Desrochers et Cie Inc.:
 - 3.5.1 Paiement du décompte progressif numéro 1 (final) dans le cadre des travaux de pavage du chemin du Fleuve secteur ouest – correction des affaissements
 - 3.5.2 Paiement du décompte progressif numéro 1 (final) dans le cadre des travaux de pavage de coupe de rue et dos d'âne
- 3.6 PG Solutions : paiement des factures relatives aux contrats d'entretien et soutien des applications pour l'année 2019
- 3.7 Fédération québécoise des municipalités : renouvellement de l'adhésion pour l'année 2019
- 3.8 Modification de la résolution numéro 2018-12-456 / Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres - Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 1
- 3.9 Modification de la résolution numéro 2018-12-457 / Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres - Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 2

4. Règlements

- 4.1 Adoption du règlement numéro 392-1-2018 modifiant le règlement numéro 392-2015 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales afin de modifier le montant projeté des subventions
- 4.2 Adoption du règlement numéro règlement numéro 427-2018 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2019
- 4.3 Adoption du règlement numéro 431-2018 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones C-2, C-7 et des bâtiments identifiés à liste des bâtiments retenus à l'Inventaire du patrimoine bâti situés dans les lanières patrimoniales des chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2019
- 4.4 Adoption du règlement numéro 433-2018 concernant un programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021
- 4.5 Adoption du règlement numéro 434-2018 pour la création d'une réserve financière relative aux réseaux d'égout sanitaire et installations de traitement des eaux usées
- 4.6 Adoption du règlement numéro 435-2018 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021

5. Affaires administratives

- 5.1 PG Solutions : acquisition de logiciels

- 5.1.1 Portail transactionnel - Solution logicielle Voilà! pour les services de taxation et requête
- 5.1.2 Outil de gestion documentaire - Solution logicielle Documents / Accès Cité Territoire
- 5.2 Bureautech : contrat de location et de service pour 3 photocopieurs Canon

6. Affaires juridiques

- 6.1 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2019
- 6.2 Dufresne Hébert Comeau avocats: allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2019

7. Ressources humaines

- 7.1 Mise à jour de la liste des bénévoles à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
- 7.2 Mme Diane Hervieux, employée municipale
 - 7.2.1 Reconduction de l'embauche de Mme Diane Hervieux à titre de préposée occasionnelle aux prêts à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
 - 7.2.2 Embauche occasionnel de Mme Diane Hervieux au poste de secrétaire-réceptionniste à l'hôtel de ville.
- 7.3 Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis : autorisation de bénévoles pour un étudiant
- 7.4 Embauche temporaire de Mme Josée Bergeron à titre de préposée occasionnelle aux prêts à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
- 7.5 Démission de Mme Marie-Noëlle Ledoux à titre de commis réceptionniste à la taxation et à l'évaluation municipale

8. Divers et correspondance

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2019-01-02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre et des deux séances extraordinaires du 18 décembre 2018

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre et des deux séances extraordinaires du 18 décembre 2018 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre et des deux séances extraordinaires du 18 décembre 2018 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2019-01-03 Acceptation des comptes du 20 décembre 2018 au 16 janvier 2019

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 20 décembre 2018 au 16 janvier 2019 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	33 535.11\$
▪ Chèques annulés	0\$
▪ Chèques règlements et fonds de parc	0\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	92 546.01\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	336.88\$
▪ Salaires versés – paies numéros 48 à 52	255 007.71\$
▪ Contribution de l'employeur	23 290.06\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-04 Acceptation de la liste des bons de commande du 4 décembre 2018 au 8 janvier 2019

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2018-2019 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 8 janvier 2019 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

BONS DE COMMANDES	MONTANT PAYÉ
▪ Liste des bons de commandes	121 299.76\$
▪ Listes des ententes	408 360.40\$

Adopté à l'unanimité

2019-01-05 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – autorisation au secrétaire-trésorier

ATTENDU la présentation par le secrétaire-trésorier de la liste des personnes et immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées, incluant les droits de mutations, en date du 15 janvier 2019;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), une municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1039 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la liste des immeubles mis en vente pour le non-paiement des taxes municipales annexée aux présentes, déposée aux membres du Conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette vente aura lieu le **11 avril 2019** à moins que les arriérages, les intérêts, les pénalités et les frais en aient été payés au préalable;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à offrir, au nom de la Municipalité des Cèdres, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 11 avril 2019;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer, au nom de la Municipalité des Cèdres à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la Municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;

D'AUTORISER l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 18 janvier 2019, et ce sujet à la vente à l'enchère.

Adopté à l'unanimité

2019-01-06 Adoption de dépenses pour dons et subventions pour l'année 2019

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'AUTORISER le paiement sur présentation de pièces justificatives, les dons, subventions et frais de représentation pour l'année 2019 suivants :

Contribution

<i>École secondaire de la Cité des Jeunes</i>	200 \$
<i>Paroisse St-Joseph de Soulanges (feuilleton paroissial)</i>	220 \$
<i>Maison des soins palliatifs (campagne de poinsettias et autres)</i>	700 \$
<i>Comité d'Aide et de Secours pour les Chats Abandonnés</i>	200 \$
<i>École Marguerite-Bourgeoys</i>	1000 \$
<i>Club Optimiste Les Cèdres (défilé de Noël, tournoi de golf)</i>	1000 \$
<i>Subventions diverses</i>	11 000 \$
<i>Maison des jeunes</i>	25 000 \$

Frais de représentation

<i>Association des gens d'affaires de Soulanges</i>	250 \$
---	--------

Publicité

<i>Vœux de Noël</i>	350 \$
<i>Événements / cahiers spéciaux</i>	500 \$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-07 Pavage Desrochers et Cie Inc.: paiement du décompte progressif numéro 1 (final) dans le cadre des travaux de pavage du chemin du Fleuve secteur ouest – correction des affaissements

ATTENDU la résolution numéro 2018-10-390 octroyant le mandat à Pavage Desrochers et Cie Inc. pour Les travaux de pavage du chemin du Fleuve secteur ouest – correction des affaissements ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 1 (final) pour les travaux exécutés jusqu'au 8 novembre 2018;

ATTENDU la recommandation de paiement;

ATTENDU l'absence de retenue contractuelle au contrat;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 (final) au montant de 12 056.40\$ (taxes en sus) dans le cadre des travaux de pavage du chemin du Fleuve secteur ouest – correction des affaissements.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-08 Pavage Desrochers et Cie Inc.: paiement du décompte progressif numéro 1 (final) dans le cadre des travaux de pavage de coupe de rue et dos d'âne

ATTENDU la résolution numéro 2018-09-359 octroyant le mandat à Pavage Desrochers et Cie Inc. pour Les travaux de pavage de coupe de rue et dos d'âne ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 1 (final) pour les travaux exécutés jusqu'au 27 septembre 2018;

ATTENDU la recommandation de paiement émise par l'ingénieur de la Municipalité ;

ATTENDU l'absence de retenue contractuelle au contrat;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 (final) au montant de 12 430\$ (taxes en sus) dans le cadre des travaux de pavage de coupe de rue et dos d'âne.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-09 PG Solutions / ACCEO Municipal: paiement des factures relatives aux contrats d'entretien et soutien des applications pour l'année 2019

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions / ACCEO Municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

ATTENDU la réception des factures de PG Solution;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AUTORISER le paiement des frais d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions / ACCEO Municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 au montant total de 41 670\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-10 Fédération québécoise des municipalités : renouvellement de l'adhésion pour l'année 2019

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est le porte-parole des municipalités et des régions du Québec et se fait un devoir de défendre l'autonomie municipale tout en privilégiant les relations à l'échelle humaine;

ATTENDU la pertinence de la Municipalité de renouveler son adhésion à la FQM pour l'année 2019;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres renouvèle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2019 au montant de 4 014.72\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-11 Modification de la résolution numéro 2018-12-456 / Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres - Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 1

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-456 autorisant la Municipalité a présenté une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec dans le cadre du programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres - Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 1;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le montant de l'aide demandée par la Municipalité;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2018-12-456 de la façon suivante :

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 5 400\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$ et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la Municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-12 Modification de la résolution numéro 2018-12-457 / Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres - Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 2

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-457 autorisant la Municipalité a présenté une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec dans le cadre du programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres - Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 2;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le montant de l'aide demandée par la Municipalité;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2018-12-457 de la façon suivante :

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 12 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

Que la Municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-13 Adoption du règlement numéro 392-1-2018 modifiant le règlement numéro 392-2015 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales afin de modifier le montant projeté des subventions

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 431-2018 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones C-2, C-7 et des bâtiments identifiés à liste des bâtiments retenus à l'Inventaire du patrimoine bâti situés sur les chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2019;

ATTENDU la réduction du montant projeté des subventions du programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones C-2, C-7 et des bâtiments identifiés à liste des bâtiments retenus à l'Inventaire du patrimoine bâti situés sur les chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2019;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 18 décembre 2018 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Mme Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption le jeudi, 24 janvier 2019 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville de la Municipalité ;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 392-1-2018 modifiant le règlement numéro 392-2015 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales afin de modifier le montant projeté des subventions

QUE le texte du règlement numéro 392-1-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-01-14 Adoption du règlement numéro règlement numéro 427-2018 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2019

ATTENDU les dispositions spécifiques de la Loi sur le Code municipal (L.R.Q. c. C-19) et de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1) relatives à l'imposition de taxes et de tarifs et notamment les articles 557 et suivants de la Loi du Code municipal et les articles 232, 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget 2019 ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 7 décembre 2018 décrétant la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019, le 18 décembre 2018 à 19 h à l'hôtel de ville ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 18 décembre 2018 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Bernard Daoust;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 427-2018 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2019

QUE le texte du règlement numéro 427-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-01-15 Adoption du règlement numéro 431-2018 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones C-2, C-7 et des bâtiments identifiés à liste des bâtiments retenus à l'Inventaire du patrimoine bâti situés dans les lanières patrimoniales des chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2019

ATTENDU les pouvoirs conférés au Conseil municipal par la Loi;

ATTENDU QUE le noyau villageois est un espace névralgique, stratégique et possédant un caractère patrimonial particulier dans la Municipalité des Cèdres qui doit faire l'objet de mesures particulières de mise en valeur pour le rendre davantage attrayant comme lieu de commerce dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté, de ses visiteurs et de ses touristes;

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du programme particulier d'urbanisme pour le noyau villageois, l'adoption d'un programme de revitalisation a été identifiée comme une action à privilégier pour améliorer la qualité architecturale et esthétique des bâtiments;

ATTENDU QUE le chemin du Fleuve est identifié à titre de chemin de paysage exceptionnel au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE le chemin du Fleuve ainsi que le chemin Saint-Féréol sont désignés « lanières patrimoniales » au plan d'urbanisme et rattachés à l'objectif de mise en valeur et de protection des éléments patrimoniaux et culturels;

ATTENDU QUE les lanières patrimoniales sont intégrées au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur et doivent faire l'objet d'une mise en valeur du patrimoine bâti ;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que l'entrée du village constitué des zones C-2 et C-7 située sur les chemins du Fleuve et Saint-Féréol se distingue par des rénovations et des restaurations de qualités;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que le noyau villageois et les bâtiments ayant une valeur patrimoniale reconnue situés dans les lanières patrimoniales fassent l'objet d'encouragement à la rénovation;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que le noyau villageois et les lanières patrimoniales fassent l'objet d'un affichage de qualité;

ATTENDU QUE dans tous les secteurs visés, la majorité des bâtiments ont été construits depuis plus de 20 ans;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 18 décembre 2018 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, M. Louis Thauvette;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 431-2018 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois, du secteur constitué des zones C-2, C-7 et des bâtiments identifiés à liste des bâtiments retenus à l'Inventaire du patrimoine bâti situés dans les lanières patrimoniales des chemins du Fleuve et Saint-Féréol pour l'année 2019

QUE le texte du règlement numéro 431-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-01-16 Adoption du règlement numéro 433-2018 concernant un programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021

ATTENDU les pouvoirs conférés au Conseil municipal par la Loi;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que l'entrée au village constituant les chemins Saint Féréol et du Fleuve entre le chemin du Canal et le noyau villageois se distingue par son affichage;

ATTENDU le Guide d'affichage Les Cèdres portant sur l'affichage commercial élaboré par le Comité de travail sur le guide d'affichage et la firme Apur;

ATTENDU l'intégration du Guide d'affichage Les Cèdres sur l'affichage commercial au règlement de zonage et l'obligation de remplacement pour les enseignes dans le secteur sous les dispositions transitoires;

ATTENDU QUE la majorité des bâtiments dans le secteur a été construit depuis plus de 20 ans;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 18 décembre 2018 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Mme Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de ***Règlement numéro 433-2018 concernant l'adoption d'un programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-3 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021***

QUE le texte du règlement numéro 433-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-01-17 Adoption du règlement numéro 434-2018 pour la création d'une réserve financière relative aux réseaux d'égout sanitaire et installations de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de plusieurs postes de pompage et d'un système d'assainissement des eaux usées qui desservent des secteurs de la Municipalité ;

ATTENDU QUE ces équipements nécessitent des réparations et des mises à niveau ce qui entraînera des dépenses pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE les systèmes utilisent des équipements mécaniques dont le remplacement peut être requis à moyen terme ;

ATTENDU QUE le Conseil juge qu'il serait bien avisé de se doter d'une réserve financière à cette fin, afin d'éviter d'imposer une taxe spéciale importante aux propriétaires d'immeubles desservis par les réseaux lorsque ces dépenses devront être faites ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 18 décembre 2018 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Mme Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption le jeudi, 24 janvier 2019 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville de la Municipalité ;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 434-2018 créant une réserve financière relative aux réseaux d'égout sanitaire et installations de traitement des eaux usées

QUE le texte du règlement numéro 434-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-01-18 Adoption du règlement numéro 435-2018 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021

ATTENDU le règlement relatif au programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021;

ATTENDU QUE l'article 1094.1 stipule que toute municipalité peut, par règlement, créer au profit de l'ensemble de son territoire ou d'un secteur déterminé, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement des dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une réserve afin de pourvoir aux dépenses du programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 18 décembre 2018 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Mme Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption le jeudi, 24 janvier 2019 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville de la Municipalité ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de ***Règlement numéro 435-2018 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2019, 2020 et 2021***

QUE le texte du règlement numéro 435-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-01-19 PG Solutions : acquisition de logiciels
Solution logicielle Voilà! pour les services de taxation et requête

ATTENDU QUE le portail Voilà! facilite la relation et la communication entre les citoyens et l'administration municipale;

ATTENU QUE Voilà! Portail citoyen offre une flexibilité dans la création, la gestion et dont la diffusion du contenu se fait de manière simultanée, sur les différentes plateformes de communication;

ATTENDU QUE l'offre de services de PG Solutions;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de service de PG Solutions pour l'acquisition du Portail - Solution logicielle Voilà! pour les services de taxation et requête au coût de 12 310\$ (taxes en sus) comprenant les prix des licences, des services professionnels et du programme CESA.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel provenant d'un transfert du surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-20 PG Solutions : acquisition de logiciels
Outil de gestion documentaire - Solution logicielle Documents / Accès Cité Territoire

ATTENU QUE la solution logicielle Documents est un outil de gestion documentaire qui prend en charge la gestion des dossiers physiques et la gestion électronique des documents dans une seule et même interface;

ATTENDU QUE l'offre de services de PG Solutions;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de service de PG Solutions pour l'acquisition de Solution logicielle Documents / Accès Cité Territoire au coût de 6 030\$ (taxes en sus) comprenant les prix des licences, des services professionnels et du programme CESA.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel provenant d'un transfert du surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-21 Bureautech : contrat de location et de service pour 3 photocopieurs Canon

ATTENDU QUE les résolutions numéros 2014-02-74 et 2014-04-168 octroyant les contrats de location et de service des photocopieurs à Xerox viennent à échéance en mars et avril 2019;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services de la Municipalité;

ATTENDU l'évaluation des propositions par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer un contrat de location et de service pour 3 photocopieurs avec l'entreprise Bureautech (Canon) pour une durée de 48 mois au coût mensuel total de 436.70\$ (taxes en sus);

QUE le coût des copies est en sus.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-22 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2019

ATTENDU l'expertise du cabinet Dunton Rainville avocats dans les dossiers de la Municipalité;

ATTENDU la pertinence de se doter, annuellement, d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour différents dossiers;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

D'OCTROYER pour l'année 2019, une banque de 100 heures au taux horaire de 180 \$ / heure au cabinet Dunton Rainville avocats pour un montant maximum de 18 000 \$ (taxes en sus), et ce relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-23 Dufresne Hébert Comeau avocats: allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour l'année 2019

ATTENDU les besoins juridiques occasionnels en urbanisme, droit civil et dans différents dossiers municipaux;

ATTENDU la pertinence de se doter d'une banque d'heures d'honoraires professionnels;

ATTENDU l'expertise du cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER pour l'année 2019, une banque de 75 heures au taux horaire de 125\$ / heure au cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats pour un montant maximum de 9 375 \$ relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-24 Mise à jour de la liste des bénévoles à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU la police d'assurance accident en vigueur pour les bénévoles municipaux;

ATTENDU la pertinence de mettre à jour la liste des bénévoles de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER la mise à jour de la liste des bénévoles à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis qui se définit comme suit :

- *Bédard France*
- *Bergeron Josée*
- *Bihour Sylvie*
- *Cholette Johanne*
- *Lajoie Jacqueline*
- *Martel Francine*
- *Longtin Michelle*
- *Babic Stefan (temporaire)*

Adopté à l'unanimité

2019-01-25

Mme Diane Hervieux, employée municipale
Reconduction de l'embauche temporaire et occasionnelle de Mme Diane Hervieux à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-171 reconduisant l'embauche temporaire et occasionnelle de Mme Diane Hervieux à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis jusqu'au 21 décembre 2018 est échue ;

ATTENDU les besoins en personnel de remplacement lors d'absence d'employés réguliers particulièrement les soirs de semaine et les samedis;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE RECONDUIRE l'embauche temporaire et occasionnelle de Mme Diane Hervieux à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque à raison de 12 heures semaines jusqu'au 23 décembre 2019, et ce selon les conditions de la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-26 **Mme Diane Hervieux, employée municipale**
Embauche temporaire et occasionnelle de Mme Diane Hervieux au
poste de secrétaire-réceptionniste à l'hôtel de ville

ATTENDU les besoins à la réception de l'hôtel de ville;

ATTENDU les dispositions de l'article 2.2 du règlement numéro 383-2015 autorisant le directeur général de procéder à l'embauche d'un employé temporaire;

ATTENDU QUE Mme Hervieux a déjà assumé ce titre pour la Municipalité;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER l'embauche temporaire et occasionnelle de Mme Diane Hervieux à titre de secrétaire-réceptionniste jusqu'au 23 décembre 2019, et ce selon les conditions de la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-27 **Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis : autorisation de bénévoles pour un étudiant**

ATTENDU le programme « Projet étude intégrateur » de l'École secondaire de la Cité-des-jeunes consistant, pour l'étudiant, de s'impliquer bénévolement dans sa communauté et lui permettant d'accumuler des crédits études durant l'année scolaire en cours;

ATTENDU la demande de bénévoles à la Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis de M. Stefan Babic, résidant de Les Cèdres et étudiant du niveau de secondaire 5;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'AUTORISER M. Stefan Babic, résidant de Les Cèdres et étudiant du niveau de secondaire 5 à l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes à faire du bénévolat à la Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période du 12 décembre 2018 au 12 juin 2019, et ce tous les mercredis à raison de 2 heures par soir pour un total de 50 heures.

Adopté à l'unanimité

2019-01-28 Embauche temporaire et occasionnelle de Mme Josée Bergeron à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU les besoins en personnel de remplacement lors d'absence d'employés réguliers particulièrement les soirs de semaine, les samedis et les jours fériés;

ATTENDU les dispositions de l'article 2.2 du règlement numéro 383-2015 autorisant le directeur général de procéder à l'embauche d'un employé temporaire;

ATTENDU QUE Mme Bergeron assume déjà ce poste en tant que bénévole pour la Municipalité;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'AUTORISER l'embauche temporaire et occasionnelle de Mme Josée Bergeron à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque du 1^{er} janvier au 23 décembre 2019, et ce selon les conditions de la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-29 Démission de Mme Marie-Noëlle Ledoux à titre de commis réceptionniste à la taxation et à l'évaluation municipale

ATTENDU la réception d'une lettre transmise par Mme Marie-Noëlle Ledoux au directeur général l'informant de sa démission en tant qu'employée au poste de commis réceptionniste à la taxation et à l'évaluation municipale en date du 7 janvier 2019 suite à un avis verbal le 3 janvier 2019 ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte la démission de Mme Marie-Noëlle Ledoux au poste de commis réceptionniste à la taxation et à l'évaluation municipale;

QUE la démission est effective le 16 janvier 2019;

QUE le Conseil municipal remercie Mme Ledoux pour le travail accompli au cours des dernières années.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : 20h09

Fin de la période de questions : 20h45

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2019-01-30 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu :

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h52.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier